

L'évaluation

[Recommandation CM/Rec \(2022\)1 du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#)

Mesures

b. xvi. soutenir la création et l'utilisation d'instruments d'évaluation qui sont pleinement conformes aux objectifs de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie ; développer l'autonomie des apprenants.

c. vii. aidant les enseignants à développer des compétences en matière d'évaluation qui prennent en compte l'apprentissage plurilingue et interculturel.

De quoi s'agit-il ?

L'« évaluation » est le processus consistant à recueillir et à interpréter de manière intentionnelle et systématique des informations relatives aux compétences acquises en lien avec les objectifs d'apprentissage, afin de suivre les progrès, de diagnostiquer les difficultés, de mesurer les acquis et d'offrir des occasions de réflexion sur les apprentissages. Tant dans les politiques éducatives que dans les pratiques pédagogiques, les différentes formes d'évaluation sont essentielles pour apprécier les progrès des apprenant-es dans le développement de leurs compétences plurilingues et interculturelles et pour encourager leur réflexion critique, leur capacité d'action et leur autonomie [CM/Rec (2022)1, Principes iv – vi]. L'apprentissage de l'évaluation est un aspect important de la formation des enseignant-es [CM/Rec (2022)1, mesures c. vii].

Pourquoi est-ce important et que peut-on faire ?

La définition d'objectifs clairs pour l'enseignement des langues est fondamentale afin de garantir des critères partagés, des modalités fiables de mesure des acquis et le maintien de procédures d'évaluation cohérentes, tenant compte des répertoires plurilingues des élèves. Cette clarification des objectifs devrait conduire à la mise en place de jalons dans les parcours d'apprentissage des langues, en assurant des transitions cohérentes entre les différentes étapes. Des modalités d'évaluation des apprentissages (évaluation sommative) et pour les apprentissages (évaluation formative), conçues de manière appropriée, y compris l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs, permettent de vérifier dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints. L'évaluation devrait être en cohérence avec des approches pédagogiques qui donnent aux élèves les moyens d'agir, en ménageant une place à leur expression et à leur participation, contribuant ainsi à une classe plus démocratique (Rec. 2022, b. xvi).

Ressources du Conseil de l'Europe pour les concepteurs des politiques et les décideurs

Ressource 1 : [Cadre européen commun de référence pour les langues](#)

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) fournit une base commune pour l'élaboration de programmes d'études, de curriculums, d'examens et de matériels pédagogiques, en aidant les enseignant-es et les institutions scolaires à réfléchir à leurs pratiques et à les harmoniser. Il décrit ce que les apprenant-es d'une langue doivent être capables de faire et les savoirs qu'ils doivent mobiliser afin de communiquer efficacement ; il introduit des concepts clés tels que la perspective actionnelle et la compétence plurilingue ; et il propose des descripteurs validés ainsi que des niveaux de compétence destinés à soutenir l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation tout au long de la vie.

Voir en particulier le chapitre 3, qui présente les niveaux du CECR, ainsi que les sections 9.1 et 9.2, consacrées à l'évaluation.

Ressource 2 : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#)

Le Volume complémentaire du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) actualise et enrichit le CECR de 2001, qui établissait une base commune pour l'élaboration de programmes, de référentiels curriculaires, d'examens et de manuels pour l'enseignement des langues, en favorisant la cohérence entre curriculum, enseignement et évaluation. Il comprend l'ensemble complet des descripteurs actualisés et enrichis, qui se substituent à ceux publiés en 2001. Ceux-ci couvrent désormais également des domaines tels que la médiation, l'interaction en ligne, la compétence plurilingue et pluriculturelle, ainsi que les compétences en langue des signes. Le Volume complémentaire propose une vision de l'apprentissage et de l'usage des langues dans laquelle les apprenant-es sont considérés comme des acteurs sociaux, participants actifs et responsables au sein de la société, utilisant la langue pour atteindre des objectifs pratiques et concrets et interagir de manière significative avec autrui.

Voir le chapitre 2, et plus particulièrement la section 2.7, consacrée aux profils de besoins et aux profils de compétences plurilingues et pluriculturelles.

Ressource 3 : [Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle](#)

Ce guide traite de l'élaboration de politiques pour une éducation aux langues plurilingue et interculturelle et de l'intégration de ces approches dans l'ensemble des curriculums. Il présente les principales questions et les principes de la conception curriculaire dans une perspective plurilingue et interculturelle, et explique comment identifier, articuler et organiser de manière progressive les contenus et les objectifs pertinents aux différentes étapes du parcours d'enseignement.

La section 2.10 présente la manière dont l'évaluation s'inscrit dans des curriculums qui valorisent les répertoires plurilingues des apprenant-es et qui cherchent à créer des convergences entre les enseignements de toutes les langues enseignées à l'école. Elle explique pourquoi l'évaluation joue un rôle clé à tous les niveaux — du retour d'information en classe aux normes nationales — et comment elle doit être alignée sur les objectifs curriculaires afin de favoriser un enseignement efficace et l'innovation pédagogique. La section propose également des pistes concrètes pour évaluer les progrès des apprenant-es ainsi que pour analyser et évaluer les curriculums de langues dans une perspective plurilingue et interculturelle.

Ressource 1 : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#)

Voir ci-dessus

Voir en particulier les chapitres 3, 4 et 5, qui proposent des descripteurs susceptibles d'inspirer à la fois des tâches d'évaluation (chapitres 3 et 4) et des critères de réussite pour apprécier les résultats obtenus (chapitre 5).

Voir aussi les annexes 2, 3 et 4 (grilles d'évaluation).

Ressource 2 : [Portfolio européen des langues](#)

Le Portfolio européen des langues (PEL) permet aux apprenant-es de documenter leurs compétences linguistiques, leurs expériences d'apprentissage et leurs connaissances culturelles. Il favorise l'autonomie de l'apprenant-e, le plurilinguisme et la compétence interculturelle. Le PEL comprend un Passeport de langues (présentation synthétique du niveau de compétence linguistique), une Biographie langagière (outils de réflexion, de fixation d'objectifs et d'autoévaluation) et un Dossier qui encourage les apprenants-es à consigner leurs acquis et réalisations, tant dans le cadre de l'éducation formelle qu'en dehors de celle-ci.

Voir notamment la Biographie langagière, dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les élèves aux langues et aux compétences qui composent leur répertoire plurilingue ;
- fournir un inventaire détaillé pour la définition d'objectifs et des listes de contrôle d'autoévaluation permettant aux enseignant-es d'identifier, de valoriser et d'utiliser toutes les langues présentes dans l'environnement d'apprentissage, tout en les incitant à adopter des approches favorisant la capacité d'action des élèves.

Autres ressources

[Aligning Language Education with the CEFR: A Handbook](#) (EN)

Cette publication souligne l'importance d'aligner les examens sur le CECR en favorisant une plus grande transparence entre les objectifs et l'évaluation. Elle peut constituer une ressource supplémentaire pour les responsables de l'élaboration des politiques éducatives et les décideurs et décideuses, ainsi que pour les formateurs et formatrices d'enseignant-es.

[Prise en compte des compétences plurilingue et interculturelle dans l'évaluation](#)

Cette ressource offre une vue d'ensemble des différentes finalités de l'évaluation dans l'éducation plurilingue et interculturelle ainsi que de certaines compétences sélectionnées relatives aux dimensions essentielles de cette éducation. Elle se présente comme une étude satellite accompagnant le [Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle](#). Elle se veut être une ressource complémentaire tant pour la conception des politiques éducatives que pour la formation des enseignant-es.

[Relier les examens de langues au Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer \(CECR\)](#) (points essentiels du manuel)

Ce manuel du CELV propose les bases pour l'harmonisation des examens de langues avec le Cadre européen commun de référence pour les langues. Elle en présente les points essentiels et s'adresse principalement aux personnes en charge de la conception d'examens peu familiarisées avec les procédures psychométriques et l'évaluation.